

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entrer en formation de **CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE** à l'IRTS Hauts-de-France et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche d'inscription (**à nous retourner**)
- une attestation de dépôt de dossier (**à nous retourner**)
- un document relatif à l'admission (conditions d'inscription et déroulement des épreuves)
- un document pédagogique à la formation (métiers, formations, allègements et dispenses)

Le dossier d'inscription est à retourner à :

l'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France
Service Admission / Information
Parc Eurasanté Est
Rue Ambroise Paré - BP 71
59373 LOOS CEDEX

Sauf empêchement, indépendant de notre volonté, les jurys auront lieu sur le site de formation choisi.

Une convocation vous parviendra environ 10 jours avant la date de l'épreuve orale d'admission. Si à cette période vous n'avez toujours rien reçu, veuillez contacter d'urgence le site choisi.

Aucune réclamation ne sera prise en compte, passé les dates d'épreuves d'admission.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Service Admission / Information

IRTS Hauts-de-France
Rue Ambroise Paré
BP 71
59373 LOOS CEDEX

DOSSIER DE CANDIDATURE Conseiller en Insertion Professionnelle

Ouverture sous réserve d'acceptation d'agrément et d'un effectif de 12.

I - Identité du candidat

Madame Monsieur

NOM (en majuscules)

(Pour les femmes, indiquez sur cette ligne le nom de jeune fille)

Epouse

Prénom

Nationalité

Date et lieu de naissance Age ans

Situation familiale Célibataire Marié(e) Veuf(ve)

Divorcé(e) Séparé(e) (1)

Nombre d'enfants :

II - Adresse

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse Mail :

Situation de handicap reconnue : Oui Non

Handicap A -Auditif M - Moteur V - Visuel AV - Auditif Visuel

MV - Moteur Visuel AM - Auditif Moteur T - Auditif Moteur Visuel

XX - Autres

N° de Sécurité Sociale (si vous avez déjà travaillé) :

III - Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour toute inscription :

- une lettre de motivation présentant les expériences en lien avec le secteur de l'insertion et les raisons du choix pour la formation, entretien avec le membre de l'équipe pédagogique ;
- un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle ;
- les photocopies des diplômes, attestations et/ou certifications de formation ;
- l'autorisation de l'employeur le cas échéant ;
- 3 enveloppes (format 23X16) affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse ;
- une grande enveloppe affranchie à 4,20 € et libellée à votre nom et adresse ;
- la photocopie de la pièce d'identité recto-verso en cours de validité ;
- l'attestation de dépôt de dossier complétée.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

IV - Diplômes acquis (fournir une photocopie)

- Titulaire du baccalauréat - série (précisez) ;
- Titulaire de l'ESEU ou du DAEU ;
- Titulaire d'un diplôme admis en équivalence au baccalauréat, lequel
(Français ou étranger, fournir l'attestation d'équivalence à demander au Rectorat) ;
- Titulaire du DE AMP ;
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ;
- Titulaire du DE AVS ;
- Titulaire du DE AF ;
- Autre (précisez)

V - Formation scolaire et universitaire

- Dernière classe fréquentée et année de fréquentation : Année

- Diplômes scolaires et universitaires obtenus (fournir photocopies) :

..... Année

..... Année

..... Année

Autres diplômes et formations (ne pas joindre les photocopies) (1)

- BAFA BAFD BEES BNS
- Autres (précisez)

VI - Formation préparatoire

Etes-vous inscrit(e) en formation préparatoire ? Oui Non (1)

Formation

Lieu

Période : du au

VII - Expérience professionnelle

Dans le secteur social :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

Autres secteurs :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

VIII - Situation à l'entrée en formation

Etes-vous salarié(e) ? Oui Non (1)

(Fournir une attestation employeur justifiant le poste occupé et votre ancienneté)

Dans quel secteur d'activité ? Social Animation
 Santé Autre

En qualité de :

Autre contrat : Social Animation Santé Autre

Type de contrat : en qualité de

Votre employeur :

Nom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :

Nom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Lieu de formation envisagé par le candidat et/ou l'employeur :

Arras

Etaples

Etes-vous susceptible d'avoir :

Un financement employeur

Un CIF

Un financement personnel

Autre

Avez-vous passé une épreuve d'admission à l'I.R.T.S. en 2019 ? Oui

Non (1)

Je certifie avoir pris connaissance de la totalité du dossier, en accepter tous les termes, et je certifie également que toutes les informations dont j'ai fait état sont justes.

J'accepte, par ailleurs, que mon nom et mes coordonnées figurent sur les fichiers informatiques utilisés pour la constitution des différentes listes de candidats.

Fait à

Signature de l'intéressé(e)

le

(1) : Mettre une croix dans la case correspondante

N° dossier

Date enregistrement

Cette attestation est à compléter par le candidat et à joindre au dossier.
Elle lui sera retournée après enregistrement du dossier et sera à conserver par le candidat.

ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER

L'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France certifie que

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. :

a déposé un dossier d'inscription pour la formation CIP.

Le Service Admission / Information

IRTS Hauts-de-France
Rue Ambroise Paré
BP 71
59373 LOOS CEDEX

REGLEMENT D'ADMISSION CIP

I - Condition d'inscription :

Le candidat doit avoir un niveau de culture générale au moins de niveau BAC pour s'inscrire à la formation de CIP.

Entretien avec les membres du jury :

L'entretien a pour but de repérer les motivations et l'aptitude du candidat à communiquer. Il a pour vocation également de garantir l'aptitude psychologique des candidats à travailler auprès des populations en difficulté, sans risque pour eux ni pour les personnes concernées.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien mené conjointement sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'une question ouverte (le jour de l'oral, le candidat devra tirer un sujet au sort à partir duquel il devra rédiger un plan détaillé. Il disposera de 30 minutes pour le préparer. Les 5 premières minutes de l'entretien seront dédiées à la présentation de son travail) et les éléments suivants : lettre de motivation, CV.

L'appréciation porte sur les éléments suivants :

- aptitude à travailler en équipe ;
- capacités à conceptualiser, à conduire une analyse et une réflexion critiques ;
- capacités à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique de l'école ;
- sensibilité au monde environnant, économique, politique et social ;
- capacité à présenter ses motivations pour la formation et la profession, à partir de ses expériences antérieures, personnelles, de formation ou professionnelles ;
- aptitude à établir des relations constructives ;
- maturité affective et contrôle de soi ;
- capacité d'adaptation, de créativité, d'imagination et d'organisation ;
- capacité à faire état de ses expériences antérieures et de son parcours ;
- capacité à communiquer de manière orale.

Les modalités :

Durée de l'entretien : 30 minutes, environ.

Le résultat final :

La détermination de la liste d'entrée se fera au regard des résultats obtenus lors de l'entretien. Une commission d'admission, composée du Directeur Général de l'IRTS ou d'un représentant qu'il aura désigné, du responsable de la formation de Conseiller en Insertion Professionnelle et d'un professionnel extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.



IMPORTANT :

L'entrée en formation des stagiaires en cours d'emploi (personnes salariées) relève du financement des employeurs. Les frais de formation devront alors être pris en charge par l'employeur ou l'organisme financeur.

Les candidats seront informés individuellement par écrit des résultats obtenus. Il sera demandé, aux candidats admis, de confirmer ou d'infirmer par écrit leur inscription à la formation.

La validité de l'épreuve orale d'admission est limitée à la rentrée prochaine, sauf report.

Après avoir été déclaré admis, le candidat doit trouver le financement de sa formation. Dans la limite d'un nombre de places fixée par l'Institut, plusieurs possibilités existent pour entrer en formation :

- **le contrat de professionnalisation** : il s'agit d'une mesure d'aide à la formation pour des jeunes de moins de 25 ans et des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, d'une durée maximum de 2 ans, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée. L'employeur qui en fait la demande peut recevoir alors une aide financière de son fonds d'assurance formation.

- **le financement** de la totalité des frais de formation *par l'employeur ou un fonds d'assurance formation* ;

- **le financement personnel** de la totalité des frais de formation, *sous certaines conditions et dans la limite définie par l'Institut*.

II - Allègements et dispenses :

Des allègements de formation théorique ou de stages complémentaires peuvent en outre être accordés aux candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, après un rendez-vous avec le responsable pédagogique.

Des informations vous seront précisées à nouveau lors des épreuves orales d'admission.

III - Report d'entrée :

Les demandes de report d'entrée devront être faites par écrit et devront être accompagnées d'un document officiel qui en justifiera le motif et ne pourront excéder une **durée maximale d'un an**.

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

I - L'IRTS et l'Insertion Professionnelle

L'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France développe une activité de formation initiale, continuée, supérieure et d'encadrement en direction des professionnels et des structures du secteur social et médico-social.

L'Article 151 de la loi de Lutte contre les Exclusions lui confie une mission de service public, qu'il met en œuvre dans les axes suivants : formation, assistance technique, recherche et innovation sociale.

L'IRTS est habilité à préparer aux diplômes et qualifications du travail social du Niveau V (Accompagnant Educatif et Social) au Niveau I (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social).

Depuis 1998, en partenariat avec l'AFPA de Rousies Maubeuge, l'IRTS a mis en place un grand nombre de formations diplômantes de Conseiller en Insertion Professionnelle (Titre Professionnel de Niveau III, homologué par le Ministère chargé de l'Emploi, arrêté du 10 Mars 2008 portant révision de l'arrêté du 21 Mars 2003 relatif au titre de Conseiller en Insertion Professionnelle).

Depuis 2000, l'IRTS mène des actions de professionnalisation pour des chargés d'accompagnement en SIAS (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) et des salariés des Missions Locales. L'IRTS, dans le cadre d'un partenariat UNAFORIS, a également été retenu par l'UNCCASS afin d'accompagner les CCAS dans le processus de montée en compétences et de qualification des référents RMI.

II - L'Origine du projet

Nous avons recensé un grand nombre de demandes individuelles et les contacts que nous avons avec les professionnels du secteur confirment ce besoin.

Afin d'y répondre, l'IRTS, fort de sa connaissance de l'insertion professionnelle, a mis en place, avec les structures et réseaux du secteur, une première formation de Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) sur Loos qui a débuté en Juin 2010. La prochaine promotion commencera **Septembre 2020 – sous réserve d'acceptation d'agrément.**



III - Présentation de la formation

La formation est basée sur l'alternance intégrative, c'est-à-dire sur une interaction entre les situations professionnelles et les situations formatives et dure 12 mois. Elle s'adresse aux salariés dans le cadre du plan de formation, contrat de professionnalisation ou en CIF CDI, CIF CDD ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Elle comprend 932 heures de formation (soit 512 heures en centre de formation et de 420 heures en entreprise).

Un module de positionnement (8 heures) peut être mis en place en amont afin de déterminer un parcours individualisé de formation.

La formation se compose de 4 modules :

L'ensemble de ces modules (4 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 5 (BTS/DUT) de conseiller/ère en insertion professionnelle.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules : **(unités capitalisables)**

- **Accueillir pour analyser la demande des personnes en démarche d'insertion et établir un diagnostic partagé = module 1 - (178 heures)**
- **Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle = module 2 - (153 heures)**
- **Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle = module 3 - (111 heures)**
- **Contribuer au montage de projets ou à la réalisation d'actions dans le champ de l'insertion = module 4 - (70 heures)**

La Certification :

Elle conduit au titre de Conseiller(ère) en Insertion Professionnelle, Titre Professionnel de Niveau 5 (nomenclature européenne) homologué par le Ministère chargé de l'Emploi (arrêté du 21 Octobre 2003 modifié par arrêté du 10 Mars 2008).

Le candidat est évalué par un jury composé de professionnels nommés par la DIRECCTE sur la base des éléments suivants : résultats aux évaluations réalisées en cours de formation, un entretien d'accueil et d'analyse de la demande, un « Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle » (DSPP) sur l'ensemble des activités et, pour l'attribution du titre professionnel, un entretien final avec le jury visant à valider les compétences « cœur de métier ».

4 - Coût de la formation

Sur simple demande écrite auprès du secrétariat Pédagogique et Financier, un devis sur lequel figure le coût de cette formation vous sera envoyé.